

ACTION URGENTE

GÉORGIE. LE PROJET DE LOI VISANT À INTERDIRE LE MARIAGE ENTRE PERSONNES DU MÊME SEXE PROGRESSE

Le projet de loi visant à introduire dans la Constitution une définition du mariage qui précise qu'il s'agit exclusivement d'une union entre un homme et une femme a reçu l'aval de la Commission parlementaire sur les droits humains et l'intégration civile le 5 mai. Le projet doit désormais être examiné par d'autres commissions avant d'être voté par le Parlement.

La Commission parlementaire sur les droits humains et l'intégration civile a approuvé jeudi 5 mai le projet de loi visant à introduire dans la Constitution géorgienne une définition du mariage qui précise explicitement qu'il s'agit d'une union entre un homme et une femme. Cette approbation intervient après des semaines de débats publics sur le projet de loi organisés par le Parlement à travers la Géorgie. D'après la vice-présidente du Parlement, le projet de loi est soutenu massivement par la population. Les militants pour les droits des lesbiennes, des gays, et des personnes bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) n'ont pas pu participer aux débats, invoquant des raisons de sécurité et une ambiance hostile sur les lieux où étaient organisés les débats. Le projet doit désormais être examiné par d'autres commissions, puis il sera soumis au vote des députés.

La vice-présidente du Parlement a déclaré aux médias géorgiens le 5 mai que si le projet de loi n'obtenait pas le soutien d'un nombre suffisant de députés, un référendum sur l'interdiction du mariage entre personnes du même sexe dans la Constitution pourrait être organisé. La Commission électorale centrale de Géorgie a déjà enregistré une demande pour l'organisation d'un tel référendum le 28 mars. Cette demande émane d'un groupe de citoyens et elle nécessite désormais un minimum de 200 000 signatures de soutien. Si ce nombre est atteint, le président de Géorgie décidera des suites à donner à cette demande.

L'article 36 de la Constitution de Géorgie dispose actuellement que le mariage est une union librement consentie basée sur l'égalité entre les conjoints. L'introduction dans la Constitution d'une définition du mariage qui préciserait que celui-ci est réservé aux couples de sexe opposé constituerait une discrimination directe envers les personnes LGBTI qui vivent ou souhaitent vivre dans une union entre personnes de même sexe. Cette modification priverait en outre ces personnes de leur droit à une vie familiale, de leur droit de se marier et de tous les droits économiques et sociaux associés au mariage. D'après le Code civil géorgien, les couples de même sexe n'ont actuellement pas le droit de se marier ni de se faire enregistrer ; ils ne peuvent pas non plus exercer leur droit à une vie familiale. Toutefois, l'introduction dans la Constitution d'une interdiction explicite de l'égalité devant le mariage ne ferait qu'aggraver la situation, car cela empêcherait les législateurs d'étendre à l'avenir le mariage aux couples de même sexe. En outre, cela irait à l'encontre de la tendance mondiale émergente qui consiste à reconnaître l'égalité devant le mariage.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en géorgien, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités géorgiennes d'empêcher que le projet de loi visant à introduire une définition restrictive du mariage dans la Constitution soit adopté, car cela constituerait une discrimination effective à l'encontre des couples de même sexe ;
- demandez-leur de respecter et de protéger les droits de toutes les personnes en Géorgie, quelles que soient leur orientation sexuelle et leur identité de genre.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 JUIN 2016 À :

Premier ministre
Giorgi Kvirikashvili
7 Ingorokva St
Tbilisi 0114, Géorgie
Facebook :
facebook.com/KvirikashviliOfficial
Twitter : @KvirikashviliGi
Formule d'appel : Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,

Vice-présidente du Parlement
Manana Kobakhidze
26 Abashidze St
Kutaisi 4600, Géorgie
Courriel :
makobakhidze@parliament.ge
Formule d'appel : Dear Vice Speaker, / Madame la Vice-Présidente,

Directrice de la Commission sur les droits humains et l'intégration civile
Parliament of Georgia
Eka Beselia
26 Abashidze St
Kutaisi 4600, Géorgie
Courriel :
ebeselia@parliament.ge
Formule d'appel : Dear Ms Eka Beselia, / Madame la Directrice,

Copies à :
Président de la Géorgie
Giorgi Margvelashvili
1 Abdushelishvili St
Tbilisi 0103, Géorgie

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Géorgie dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 61/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/EUR56/3654/2016/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

GÉORGIE. LE PROJET DE LOI VISANT À INTERDIRE LE MARIAGE ENTRE PERSONNES DU MÊME SEXE PROGRESSE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le principe de la non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre est internationalement reconnu, et cela fait plus d'une décennie que la communauté internationale a pris position en sa faveur. De vaste portée, il s'applique à l'ensemble des droits humains garantis par les normes internationales. De nombreux pays ont rendu leur législation nationale conforme à ce principe dans plusieurs domaines, notamment en matière de droits à l'union civile. Le fait que des partenaires de même sexe ne jouissent pas de la reconnaissance des mêmes droits civils que les partenaires de sexe opposé empêche nombre de personnes de bénéficier de toute une gamme d'autres droits, tels que les droits au logement et à la sécurité sociale ; en outre, la réprobation dont ces relations font l'objet risque de nourrir des discriminations et de favoriser d'autres atteintes aux droits humains contre des personnes LGBTI.

Amnesty International s'oppose à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre dans les lois sur le mariage civil et appelle les États à reconnaître tous les types de familles, le cas échéant au-delà des frontières.

La coalition au pouvoir, « Rêve géorgien », est à l'origine de l'avant-projet actuellement en discussion en Géorgie. Le Premier ministre de Géorgie, Giurgui Kvirikachvili, a annoncé le 7 mars que les membres de cette coalition s'étaient mis d'accord pour mettre en œuvre leur projet d'introduire dans la Constitution une définition du mariage qui précise de manière explicite qu'il s'agit d'une union entre un homme et une femme. Le Premier ministre a expliqué que cette modification avait pour but de « défendre une valeur aussi importante que le mariage ». Sur les 150 membres du Parlement, 80 ont signé la proposition de modification qui a été soumise au Bureau du Parlement le 10 mars et enregistrée le 14 mars.

Des ONG travaillant en faveur des droits des personnes LGBTI ont publié une déclaration conjointe le 17 février pour condamner le projet d'introduction dans la Constitution d'une définition du mariage qui exclue les couples de même sexe. Dans cette déclaration, les ONG expliquent aussi qu'en raison du climat actuel de haine, de discrimination et de violence à l'encontre des personnes LGBTI, les défenseurs des droits des personnes LGBTI géorgiens n'ont jamais pris la décision de faire campagne pour l'égalité devant le mariage. Les ONG avancent également le fait que le débat public déclenché par la proposition est susceptible d'accroître la marginalisation des personnes LGBTI en Géorgie. Si le texte est adopté, il portera un coup dur aux droits fondamentaux des personnes LGBTI qui ira au-delà de la privation de leur droit à une vie familiale et de leur droit de se marier, car il enracinera les pratiques discriminatoires dont les couples de même sexe font l'objet quotidiennement en Géorgie.

Le 25 décembre 2015, un Géorgien s'identifiant comme gay, a porté plainte auprès de la Cour constitutionnelle de Géorgie. Il lui a demandé de statuer sur le fait qu'il lui était impossible d'épouser son partenaire de même sexe dans le cadre législatif actuel, en l'occurrence aux termes du Code civil de Géorgie. Les ONG géorgiennes travaillant en faveur des droits des personnes LGBTI ont pris de la distance vis-à-vis de cette plainte, jugeant qu'elle constituait une provocation susceptible d'être utilisée comme un argument en faveur de la modification de la Constitution et de l'introduction d'une définition explicite du mariage comme union entre un homme et une femme.

Les personnes LGBTI sont souvent la cible de discriminations, de discours de haine et de violences en Géorgie, mais les autorités s'abstiennent systématiquement de mener des enquêtes efficaces sur les crimes motivés par l'homophobie et la transphobie. Le 17 mai 2012, des participants à un défilé pacifique organisé dans le centre de Tbilissi à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie ont été agressés, insultés et menacés par un groupe de militants chrétiens orthodoxes. Le 17 mai 2013, un rassemblement public organisé pour marquer cette journée internationale a été violemment attaqué par des milliers de contre-manifestants et la police n'a pas assuré la sécurité des participants. Aucune des attaques menées contre des rassemblements organisés à l'occasion de cette journée internationale n'a fait l'objet d'une enquête sérieuse.

Noms : personnes LGBTI en Géorgie

Hommes, femmes et autres

